



107
DECRET N°D/2014/_____/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS SUPERIEURS
AUX POSTES DE COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°001/CNT/2012 portant statut Général des militaires;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination du Ministre Délégué à la Défense Nationale;

Vu le Décret N° D/2013/039/PRG/SGG du 25 février 2013 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DÉCRETE

Article 1^{er} : les officiers supérieurs dont les prénoms et noms suivent sont nommés aux postes de commandements ci-après :

1- **Commandant du Bataillon Autonome de Boké**: le colonel Sékouba CAMARA, précédemment Directeur du Centre d'Instruction d'Infanterie de Kankan, en remplacement du lieutenant-colonel Aly Badara CAMARA, muté;

2- **Commandant du Bataillon Autonome de Mamou**: le lieutenant-colonel Aly Badara Camara, précédemment Commandant du Bataillon Autonome de Boké, en remplacement du colonel Alpha Oumar BARRY, muté;

3- **Commandant du Bataillon d'Infanterie de Beyla**: le colonel Alpha Oumar BARRY, précédemment Commandant du Bataillon Autonome de Mamou, en remplacement du colonel Bangaly CAMARA, muté;

4- **Commandant du Bataillon d'Infanterie de Koundara**: le lieutenant-colonel Bangaly CAMARA, précédemment Commandant du Bataillon d'Infanterie de Beyla, en remplacement du colonel Mamady CONDE, muté.

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 19 MAI 2014

Professeur Alpha CONDE